

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Denis-Olivier Maillefer et consorts concernant les vestiges de la villa romaine d'Orbe et demandant si son propriétaire s'y intéresse encore

La commission chargée de l'étude de ce postulat était composée des membres suivants : Mme Baehler Bech Anne, MM. Ansermet Jacques, Guignard Jean, Mange Daniel, Maillefer Denis-Olivier, Payot François et Guignard Pierre confirmé dans sa fonction de président rapporteur.

La commission s'est réunie le 15 décembre à la salle de conférence P001 à la Riponne en présence de M. Marthaler François, conseiller d'Etat, chef du Département des infrastructures (DINF), de M. Pont Philippe, chef du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL), de M. Weidmann Denis, archéologue cantonal, Section Archéologie cantonale du SIPAL, de M. Chatillon Jean-Christophe, chef de projet, Division projets, travaux et énergie du SIPAL et de Mme Trolliet Valérie, secrétaire, Division monuments et sites et archéologie cantonale du SIPAL qui prenait les notes de séance.

Le postulant M. Maillefer Denis-Olivier expose ses motifs concernant les vestiges de la villa romaine. Il précise qu'il fait partie du conseil de Fondation Pro Urba qui gère les visites du site et qui est au bénéfice d'une convention d'utilisation avec l'Etat de Vaud. Il souligne que le comité Pro Urba se relève douloureusement de deux gros échecs précédents en matière de valorisation de ce site et qu'au début des années 2000, un projet à quatorze millions de francs figurait en bonne place au budget d'investissement, avant que les coupes économiques du canton lui portent un coup fatal.

Ce site de 400 m x 400 m s'étend sur seize hectares et était situé au carrefour de voies romaines de grand transit ; c'est la plus grande résidence privée du monde romain, mis à part les résidences impériales.

La situation devient difficile, la Fondation Pro Urba bénéficiant d'une structure bénévole, commence à montrer des signes de découragement ; les visites ont chuté, vu les infrastructures déficientes et inadaptées, même les responsables du tourisme hésitent à envoyer des visiteurs.

L'Etat est devenu, il y a quelques années, propriétaire de l'ensemble des mosaïques, et il partage le site avec la commune.

La Commune d'Orbe prend en charge financièrement la mise en place d'un pavillon d'accueil provisoire, ce qui permettra d'avoir le minimum nécessaire pour un accueil digne de ce nom.

Le Nord vaudois peu doté apprécierait tout particulièrement la mise en valeur d'un tel site.

M. Marthaler explique que la situation le préoccupe et qu'il a eu l'occasion de discuter à plusieurs reprises avec les représentants de la fondation. Un projet de mise en valeur est en cours. Il serait possible de présenter prochainement un EMPD au Grand Conseil permettant de financer le développement.

Cela fait quinze ans que la fondation recherche une mise en valeur du site et que pratiquement rien n'a été réalisé.

C'est à l'unanimité que la commission propose la prise en considération du postulat Denis-Olivier Maillefer.

Lausanne, le 4 février 2009.

Le rapporteur :
(Signé) *Pierre Guignard*